



Assises Nationales de l'Œnotourisme : Levons les freins au développement de l'œnotourisme

Charenton-le-Pont, mercredi 20 novembre - **Le plan d'action, contenant « 20 mesures en faveur du développement de l'œnotourisme », vient d'être dévoilé à la clôture des premières Assises Nationales de l'œnotourisme. Les Vignerons Indépendants, invités à s'exprimer pour l'occasion, se réjouissent de ce formidable coup de projecteur sur le tourisme viticole français et affirment leurs positions.**

Thomas MONTAGNE, président des Vignerons Indépendants de France, a rappelé la force de l'offre française : Face aux destinations à forte notoriété, l'offre française est une multitude de domaines, de propriétés familiales, de villages de vigneron ou les visiteurs découvrent les coulisses des domaines viticoles. Les domaines familiaux que nous représentons jouent un rôle déterminant en offrant des prestations plus humaines et où le visiteur peut parler directement au vigneron.

Lever les freins réglementaires afin de favoriser le développement de l'œnotourisme

Le prérequis pour le développement des activités œnotouristiques est l'adaptation de la réglementation aux spécificités de la filière. La législation en vigueur ne doit pas aller à l'encontre de notre capacité à développer et à accompagner des projets.

Depuis plusieurs années, nous soulignons l'existence de pratiques administratives conduisant à assimiler des activités, comme les vendanges touristiques, à du travail dissimulé. Certaines initiatives de nos domaines adhérents sont ainsi freinées par la simple crainte de complication avec les pouvoirs publics. Pourtant ce type de prestation est considérée par les visiteurs comme une opportunité exceptionnelle de partager un moment privilégié avec un vigneron.

En 2 ans, nous regrettons que le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministère du Travail ne se soient toujours pas concertés pour définir une procédure et signer une note de clarification pour le bon développement de cette activité.

Hiérarchisation de l'offre : Pourquoi pas, mais comment ?

L'une des 20 mesures souligne la nécessité d'améliorer la qualité de l'offre œnotouristique : l'objectif est de mieux hiérarchiser pour permettre plus de lisibilité. Un classement des expériences œnotouristiques des activités viticoles a ainsi été proposé. Cette qualification devra prendre en compte la diversité des offres : de la visite du domaine à des prestations plus complexes et être simple dans son application. La création d'un groupe de travail au sein d'Atout France avec l'ensemble des acteurs de la filière est fondamentale.

Mise en place d'outils de formation adaptés

Concernant les propositions sur la professionnalisation de la filière, nous sommes également convaincus que la formation des acteurs de la filière joue un rôle déterminant pour renforcer la compétitivité de l'offre. Notre organisation propose déjà des outils pédagogiques de professionnalisation.

Qui sommes-nous ?

La Confédération des Vignerons Indépendants de France est un mouvement qui regroupe près de 7 000 vignerons de l'ensemble des régions viticoles françaises. Leur particularité : être maître de leur produit d'un bout à l'autre de la chaîne, de la culture de la vigne, à l'élaboration des vins et à leur commercialisation, que ce soit directement au domaine ou à l'export.

Le mouvement des Vignerons Indépendants est un acteur majeur du développement de l'œnotourisme dans les régions viticoles, grâce à son modèle unique en son genre qui se caractérise par la proximité du vigneron au plus près du consommateur, via les ventes en circuits courts, au domaine, les foires et salons, la vente par correspondance et aujourd'hui de plus en plus la vente en ligne. Ainsi, les caves et domaines du mouvement ont accueilli, en 2016, 4,9 millions de visiteurs, dont 1,6 million de visiteurs étrangers. 85,2% des adhérents de notre réseau, soit plusieurs milliers d'exploitations dans toute la France, accueillent du public sur leurs domaines.